

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
CANTON DE FECAMP  
COMMUNE DE MANIQUERVILLE**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANIQUERVILLE  
SEANCE DU 15 février 2023, 19 H 30**

Membres : en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Etaient présents : Mme Céline LECONTE Maire, M. Bernard THIERRY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Yolande PALFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint, Mr Cyril MARTIN, Mme Sophie LEBRETON, Mme Katia THEVENIN, Mr Didier COUSIN et Mr David HANQUINQUANT.

Etaient absents excusés : Mme Gabrielle BROOD a donné pouvoir à Céline LECONTE,  
Mr Davy DUMONT a donné pouvoir à Didier COUSIN,  
Mme Nathalie SORET a donné pouvoir à Yolande PALFRAY.

Secrétaire de Séance : Mr David HANQUINQUANT

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 DECEMBRE 2022**

Le procès verbal a été approuvé.

**PROPOSITION DES DEVIS POUR LA POSE DU TOUT A L'EGOUT RUE HENRY DESPREZ**  
(Délibération 2023/1/1)

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à des rendez-vous avec plusieurs entreprises afin de réaliser les travaux d'assainissement des logements rue Henry Desprez.

Elle présente des devis de l'entreprise Daniel MARTIN pour un montant total TTC de 7500 €, de la SARL DELAHAIS Frères pour un montant de 20 592.25 € TTC et de la société David DUPARC pour un montant de 16 680 € TTC.

Elle invite les membres du conseil municipal à en délibérer :

**Le Conseil Municipal après délibéré,**

**DECIDE** de différer cette proposition au prochain conseil municipal afin d'avoir des précisions sur les devis.

**PROPOSITION DES DEVIS VIDEOPROTECTION** (Délibération 2023/1/2)

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis suite à des prises de contact avec plusieurs entreprises pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune.

Elle présente les devis suivants :

Entreprise AMBRE pour un montant total HT de 9 840 € (uniquement étude et suivi de la réalisation du projet).

Société SFEE (fournitures et maintenance) pour un montant hors option de 18 231.34 € HT

Société SFEE (fournitures et maintenance) avec option pour un montant de 22417.42 € HT.

L'entreprise Réseaux Environnement pour l'alimentation électrique des caméras pour un montant de 8 586.21 € HT.

Elle invite les membres du conseil municipal à en délibérer :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de

- Retenir la **société SFEE** pour effectuer les travaux d'installation des caméras et de la maintenance pour un montant de 18 231.34 € HT hors option soit 20 054 € TTC et **l'entreprise Réseaux Environnement** pour effectuer les travaux d'alimentation pour un montant de 8586.21 € HT soit 10 303,45€ TTC.  
**Cout total de l'opération 26 818 € HT soit 30 357 € TTC.**
- Autorise Mme le Maire à signer le devis et tous documents afférents aux travaux pour la mise en place de la vidéo protection.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION**

*Délibération 2023/1/3*

Madame le Maire explique qu'afin de réaliser les travaux dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection sur la commune, il est possible de solliciter l'aide financière de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DETR et de la DSIL.

Ce projet dans la commune est estimé à 26 818 € HT, soit **30 357 € TTC**,

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **8 045 € pour la DETR**.

Et elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **8 045 € pour la DSIL**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** : Mme le Maire à solliciter l'aide financière de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de **30 %** du coût HT ainsi que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de **30 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération;

- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2158 autres installations, matériel et outillage techniques, section investissement ;

- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA FAL POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION** *Délibération 2023/1/4*

Madame le Maire explique qu'afin de réaliser les travaux dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection sur la commune, il est possible de solliciter l'aide financière du Département de Seine-Maritime au titre du FAL.

Ce projet dans la commune est estimé à **26 818 € HT**, soit **30 357 € TTC**,

Elle propose de demander une aide à hauteur de **20 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **5 364 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à solliciter l'aide financière du Département au titre du Fonds d'Action Local (FAL) au taux de **20 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération ;

- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2158 autres installations, matériel et outillage techniques, section investissement ;

- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

#### **Devis pour la reliure registre décennal** *Délibération 2023/1/5*

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à des devis avec plusieurs entreprises afin de réaliser la reliure décennale des actes d'état civil.

Elle présente les devis de SEDI Equipement pour un montant HT de 280.20 €, de l'entreprise L'atelier du patrimoine pour un montant HT de 180.88 € et l'Eure de la Reliure pour un montant HT de 126 €.

Elle invite les membres du conseil municipal à en délibérer :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de

- Retenir l'entreprise **L'Atelier du Patrimoine** pour effectuer les travaux pour un montant de **150 € HT**, soit **195 € TTC**
- Autorise Mme le Maire à signer le devis et tous documents afférents aux travaux de reliure.

#### **AUGMENTATION DU LOYER POUR L'ASSOCIATION LA BRICOLE** *Délibération 2023/1/6*

Depuis 2021 date du début du contrat de location, nous n'avons pas fait d'augmentation de loyer.

Mme le Maire propose, vu l'augmentation des coûts de l'énergie, une revalorisation de 5% du loyer annuel.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité d'opter pour une augmentation de 20 €.

L'ancien loyer était de 400 € il sera pour l'année 2023 d'un montant de 420 €

#### **DÉLIBÉRATION SUR L'ADHÉSION A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE** *Délibération 2023/1/7*

Dans le cadre du schéma de mutualisation un dossier de recensement concernant l'entretien de voirie, en coordination avec la ville de Fécamp, a été lancé

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

**DECIDE** d'autoriser Madame le Maire:

**-A SIGNER** la participation à l'adhésion.

### **INVITATION DE MME VARNIERE, REPRESENTANTE DE LA COMMUNE POUR LE TELETHON**

Mme Varnière, représentante du Téléthon sur notre commune, est venue se présenter au conseil municipal.

Mme LEBRETON Sophie, conseillère municipale, en collaboration avec Mme Varnière nous a exposé un projet de « chasse aux œufs » qui sera organisé le weekend de Pâques aux abords du city stade.

La commune prend en charge l'achat des œufs qui seront offert aux participants.

Une participation sera demandée par enfant et reversée en intégralité à l'AFM Téléthon en fin d'année.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire informe le conseil municipal que quelques petits travaux sont à faire chez certains locataires, Mr Bernard THIERRY prendra contact par la suite avec ces derniers.

Mme Le Maire avise du recensement des arbres à abattre ou à élaguer notamment des arbres autour de la Mare rue du Versant, l'entreprise Chicot sera contacté pour effectuer un devis par la suite.

Mme le maire indique qu'après avoir fait vérifier les extincteurs de notre collectivité, il s'est avéré que celui de la Mairie était périmé depuis 2022 (durée de vie 10 ans), il a fallu s'en acquérir un nouveau, achat à la société PARFLAM. De ce fait il faudra l'an prochain renouveler celui du bâtiment communal.

Mme le Maire informe que l'abri bus a été installé par des bénévoles Maniquervillais reste le bardage et la toiture à effectuer dans les mois à venir.

Le permis de construire pour la résidence Services Sénior a été accordé le 31 janvier 2023.

Toutes les questions ayant été abordées, Mme le Maire lève la séance à 20h45.